

NOTE-EXPRESS

NON-PROTEGE

DIFFUSION RESTREINTE

CONFIDENTIEL DEFENSE

ORIGINE	:	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE
DESTINATAIRES (pour action)	:	- Direction générale de la gendarmerie nationale (services et directions) - Gendarmerie nationale (métropole, outre-mer) jusqu'à l'échelon "COMPAGNIE" - Service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur - Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire

N° 47073 du 07 septembre 2022
GEND/DPMGN/SDC/BRCE

OBJET : **RECRUTEMENT AU TITRE DE LA SPÉCIALITÉ AUTO-ENGINS BLINDÉS DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA GENDARMERIE NATIONALE (CSTAGN).**

RÉFÉRENCES : - Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 portant statut particulier des corps de sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale ;
- Arrêté du 8 avril 2019 modifié relatif au recrutement des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

ANNEXE : Pièces à fournir par les candidats retenus à l'issue de la 1ère phase du recrutement CSTAGN.

Spécialité**Auto-engins blindés****PRIMO : INSCRIPTIONS À LA SÉLECTION**

Les inscriptions sont ouvertes du 19 septembre au 27 novembre 2022 inclus.
Tous les candidats sont invités à s'inscrire par voie électronique sur le site internet <http://www.recrutementenligne.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

SECUNDO : CONDITIONS DE CANDIDATURE

Afin d'éviter des rejets de candidatures, l'attention est appelée sur **l'importance de vérifier le niveau des diplômes détenus ainsi que l'âge du candidat** autorisé à déposer une candidature CSTAGN.

- Être de nationalité française ;
- Être âgé de 17 ans au moins et de 35 ans maximum au 1er janvier de l'année de la sélection ;
- Ne pas avoir été privé de ses droits civiques ;
- Être en règle au regard des dispositions du Code du service national ;
- Remplir une des conditions suivantes :
 - être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV dans le répertoire national des certifications professionnelles ;

SUITE NOTE EXPRESS N° 47073 GEND/DPMGN/SDC/BRCE DU 07 SEPTEMBRE 2022

- être volontaire dans les armées servant dans la gendarmerie nationale, titulaire du diplôme de gendarme adjoint, en activité et compter, au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection, au moins un an de service en cette qualité ;
 - être adjoint de sécurité de la police nationale, en activité et compter, au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection, au moins un an de service en cette qualité ;
 - être militaire des forces armées autres que la gendarmerie nationale servant en vertu d'un contrat, en activité ou en détachement et compter, au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection, au moins quatre ans de service en cette qualité ;
 - être réserviste de la gendarmerie nationale ;
 - justifier d'une expérience professionnelle de trois années (fournir les documents attestant de cette expérience);
- Ne pas s'être présenté déjà trois fois au titre de la même spécialité.

TERTIO : DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les épreuves se dérouleront sous la responsabilité des centres de sélection et de concours (CSC) et des centres de recrutement concours et sélection (CRCS) le **1^{er} février 2023*** pour la première phase.

Les épreuves s'effectueront de la façon suivante :

Alpha : Épreuve de 1^{ère} phase

Type	Durée	Date : le 1^{er} février 2023	
		Heure de début	Heure de fin
Une épreuve de mise en situation professionnelle	2h	13h00	15h00

Bravo : Épreuves de 2^{ème} phase

Type	Durée	Date : du 06 au 31 mars 2023
Des tests psychométriques, destinés à préparer l'entretien avec le psychologue	/	
Entretien avec un psychologue	20 à 30 mn	
Entretien avec un jury	20 mn	
Épreuve pratique	30 mn	
Épreuves de sport	/	

Le jour des épreuves, le candidat devra se présenter avec un certificat médical mentionnant la capacité à subir les épreuves de sport CSTAGN.

La nature, la forme et le programme de chaque épreuve ainsi que les barèmes des épreuves de sport sont définis dans les annexes I à III de l'arrêté de deuxième référence.

SUITE NOTE EXPRESS N° 47073 GEND/DPMGN/SDC/BRCE 07 SEPTEMBRE 2022

* Chaque zone « CSTAGN » devra impérativement se conformer aux horaires prévus ci-dessous pour assurer un début concomitant au sein de la même zone :

ZONE CLASSIQUE
<i>Référence : 13H00 heure de Paris - Début de l'épreuve le 1^{er} février 2023</i>
13H00 heure de Paris
08H00 heure de Saint-Claude
08H00 heure de Fort-de-France
09H00 heure de Cayenne
16H00 heure de Saint-Denis
15H00 heure de Pamandzi
ZONE PACIFIQUE
<i>Référence : 10H00 heure de Nouméa - Début de l'épreuve le 1^{er} février 2023</i>
10H00 heure de Nouméa
J - 1 / 13H00 heure de Papeete

QUARTO : COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Le BRCE communiquera les résultats de la première phase aux CSC et CRCS le 17 février 2023.

Le BRCE communiquera les résultats de la seconde phase aux CSC et CRCS le 07 avril 2023.

ORIGINAL SIGNE PAR :

le colonel Hervé BEGUINOT,
chef du bureau du recrutement,
des concours et des examens.

Pièces à fournir par les candidats retenus à l'issue de la 1ère phase

- une photocopie de la carte nationale d'identité et, pour les candidats nés à l'étranger, un extrait d'acte de naissance ;
- une photocopie du certificat de fin ou de dispense de service national ou de l'attestation de participation à la journée d'appel de préparation à la défense ou à la journée défense et citoyenneté pour les candidats de moins de 25 ans ¹;
- une des pièces suivantes ouvrant droit aux épreuves de sélection :
 - **pour les bacheliers** : une photocopie du diplôme du baccalauréat ou d'un diplôme ou titre enregistré et classé au moins au niveau IV dans le répertoire national des certifications professionnelles prévu par les articles R.335-12 à R.335-22 du code de l'éducation ;
 - **pour les gendarmes adjoints volontaires** non bacheliers en activité : l'état signalétique et des services militaires ou la copie papier de leur fiche individuelle de renseignement (FIR) complète justifiant au moins un an de service en cette qualité au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection et attestant que l'intéressé est titulaire du diplôme de gendarme adjoint ;
 - **pour les adjoints de sécurité de la police nationale** non bacheliers en activité : une attestation de l'employeur justifiant au moins un an de service en cette qualité au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection ;
 - **pour les militaires non bacheliers des forces armées autres que la gendarmerie nationale** en activité : l'état signalétique et des services militaires justifiant au moins quatre ans de service en cette qualité au 1er janvier de l'année des épreuves de sélection ;
 - **pour les réservistes de la gendarmerie nationale** non bacheliers : l'état signalétique et des services militaires ;
 - **pour les candidats justifiant d'une expérience professionnelle de trois ans** : les documents attestant de cette expérience.
- une photographie d'identité en couleur conforme aux conditions d'acceptabilité requises pour tout document officiel ;
- pour les candidats mineurs non émancipés : le consentement du représentant légal ;
- un curriculum vitae.

1 Cette pièce ne sera pas fournie par :

- les personnels en service ou ayant servi en gendarmerie en qualité de volontaire (GAV et AGIV), de sous-officier (de gendarmerie) ou d'officier sous contrat (OSC) ;
- les militaires, actuellement en service, dans les trois armées et les services communs.